

Suisse



Les recommandations pour les honoraires que les ingénieurs et architectes appliquaient aux collectivités publiques ont été suspendues.

Il n'y a plus de conseils pour les tarifs des ingénieurs

Combien coûte un ingénieur? Les derniers taux conseillés dans le secteur public ont été annulés

Caroline Zuercher

C'est un coup dur pour les ingénieurs et les architectes. A la fin du mois de juin, les recommandations pour les honoraires qu'ils appliquaient aux collectivités publiques ont été suspendues. Fixés en fonction des qualifications du personnel, ces taux servaient de référence dans les procédures de gré à gré (sans publication d'appel d'offres). Ils étaient adoptés chaque année par la KBOB, qui regroupe les maîtres d'ouvrage publics (offices fédéraux, cantons, villes, écoles polytechniques fédérales...)

La décision a été prise à la fin du mois de juin par la KBOB. Avant cela, le secrétariat de la Commission de la concurrence (Comco) avait tiré la sonnette d'alarme. «De façon générale, les recommandations sur les prix sont problématiques eu égard à la Loi sur les cartels. Le Tribunal fé-

déral a jugé l'an dernier qu'en principe, et indépendamment de leurs effets, des accords sur les prix étaient illicites», explique son vice-directeur, Frank Stüssi.

La KBOB est intervenue avant qu'une enquête ne soit ouverte, et les professionnels ne peuvent pas faire recours. De leur côté, c'est l'incompréhension. «Il ne s'agissait pas de tarifs fixes mais de recommandations sur la base desquelles des négociations étaient menées, souligne Mario Marti, secrétaire de l'Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils. Nous n'y avons jamais vu un problème de cartel!»

Crainte d'une sous-enchère Des ingénieurs craignent désormais que les prix ne dégringolent. «Comme les frontières sont ouvertes, on pourrait assister à une sous-enchère», avertit Philippe Vogel, secrétaire général de l'Union patronale des ingénieurs et architectes vaudois.

Alberto Pedulla, directeur adjoint du bureau SD Ingénierie et membre du comité de l'Association genevoise des ingénieurs, renchérit: «La référence aux taux KBOB était un gage de qualité et permettait aux mandataires de vérifier que les salaires horaires étaient corrects. Ceux-ci pou-

vaient facilement se douter, par exemple, qu'un bureau effectuait de la sous-traitance à l'étranger. A l'avenir, on proposera toujours plus souvent un tarif global pour une prestation.» Le contexte général explique aussi cette réaction. Ces recommandations tarifaires étaient les dernières disponibles pour les ingénieurs, note Philippe Vogel: «Celles de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) ont déjà été mises à mal par la Comco.» Les honoraires baissent depuis plusieurs années et les professionnels romands redoutent que la nouvelle Loi sur les marchés publics, en discussion à Berne, n'augmente la pression.

Comment va-t-on facturer le travail d'un ingénieur? La décision de la KBOB concerne les petits mandats, précise Mario Marti. Les grands chantiers font l'objet d'appels d'offres et d'une négociation plus globale. Selon nos informations, certains ingénieurs utilisaient toutefois les recommandations dans tous les cas. Se retrouvent-ils démunis? «Ils connaissent leurs honoraires et, pour eux, ce n'est pas dramatique, relativise le Mario Marti. Mais les maîtres d'œuvre pourraient être plus ennuysés.»

Le loup va jouer sa peau aux Chambres fédérales

La révision de la Loi sur la chasse veut assouplir les règles d'abattage, au grand dam des défenseurs de la nature

Les Cantons doivent pouvoir réguler les populations de loups de manière préventive, et non plus seulement abattre des individus isolés ayant provoqué des dégâts. Telle est la volonté du Conseil fédéral, qui a transmis mercredi au parlement sa révision de la Loi sur la chasse. Autrement dit, les autorités n'auront plus à prouver et chiffrer un dommage imputé au prédateur - par exemple la mort de vingt-cinq moutons en un mois dans un espace sécurisé - pour agir. Ils n'auront plus besoin non plus d'obtenir l'assentiment préalable de Berne. Une consultation de l'Office fédéral de l'environnement suffira.

«C'est un pas important dans la bonne direction», réagit le conseiller aux Etats Beat Rieder (PDC/VS), auteur d'une des nombreuses interventions parlementaires exigeant un assouplissement des règles en vigueur. Le sénateur attend toutefois de pouvoir examiner le texte en détail avant de se prononcer. Il pressent d'après discussions aux Chambres: «Est-ce que la Suisse pourra faire cela tout en restant signataire de la Convention de Berne (*ndlr: relative à la conservation de la vie sauvage en Europe*)? Ce sera un point délicat.» A ses yeux, notre pays ne doit pas hésiter à dénoncer cette convention s'il ne parvient pas «à régler le problème du loup».

Sans aller aussi loin, les services de la conseillère fédérale Doris Leuthard demanderont la déclassification du loup dans la Convention de Berne. Son statut passerait d'espèce «strictement protégée» à «espèce protégée». La requête, qui fait suite à une initiative cantonale du Valais, sera transmise au

Conseil de l'Europe d'ici à juillet 2018. Une demande analogue de la Suisse avait été rejetée en 2006.

Pour l'heure, le gouvernement estime avoir exploité au maximum sa marge de manœuvre. Les tirs de régulation doivent s'avérer nécessaires «pour prévenir des dégâts considérables ou un danger concret pour l'homme». Et ce lorsqu'il apparaît «que des mesures de protection raisonnables ne sont pas suffisantes.» En outre, l'abattage ne doit pas mettre en danger la population concernée. Pas question non plus d'autoriser la chasse toute l'année, comme le réclamaient certaines voix à Berne: les tirs ne pourront être décrétés qu'entre le 16 septembre et le 31 janvier.

«Est-ce que la Suisse pourra faire cela tout en restant signataire de la Convention de Berne?»

Beat Rieder Conseiller aux Etats (PDC/VS)

Dans le camp des défenseurs de la nature, c'est l'incompréhension. Le WWF, Pro Natura et l'association BirdLife estiment que le cadre légal actuel est adéquat et redoutent l'attitude des cantons concernés. «Décimer des espèces protégées sans qu'il n'y ait eu de dommages concrets serait un grave recul.» Quant aux menaces qui planent sur la Convention de Berne, ces trois organisations les jugent dangereuses: «On a tendance à oublier que ce traité international protège une grande quantité d'espèces, ajoute Pierrette Rey, porte-parole du WWF Suisse. Y renoncer serait catastrophique pour la biodiversité, qui va déjà très mal dans notre pays.» Patrick Manoy



Le loup pourrait perdre son statut d'espèce «strictement protégée».

Economie

L'ambition suisse d'un géant américain

La multinationale Johnson & Johnson veut croître grâce à l'acquisition en juin du bâlois Actelion pour 30 milliards de dollars

Gabriel Sassoon Zurich

Le géant de la santé américain Johnson & Johnson est convaincu que son avenir en Suisse sera «durable». Le rachat du joyau bâlois de la pharma Actelion, en juin, doit y contribuer. Mercredi, la multinationale, qui commercialise les marques Neutrogena et Le Petit Marseillais, a convié les médias pour rappeler ses ambitions à la suite d'une acquisition qui a fait couler beaucoup d'encre, notamment en raison du prix de la transaction: 30 milliards de dollars (29 milliards de francs).

«Notre objectif est de croître, non pas de réaliser des synergies», a déclaré Ludo Ooms, directeur de Janssen-Cilag, la filiale zougnoise de Johnson & Johnson qui a absorbé Actelion. Le responsable a indiqué que l'intégration «suivait son cours». «Il y a des incertitudes parmi les collaborateurs d'Actelion, que nous nous efforçons de dissiper. Il y a eu une dizaine de départs volontaires depuis le rachat.»

Accélération prévue

Johnson & Johnson vise une accélération de la croissance à court et à long terme de sa nouvelle firme bâloise spécialisée dans le traitement des maladies rares et connue pour ses médicaments contre l'hypertension artérielle pulmonaire. D'ici à 2015, la firme compte doubler le nombre de patients traités dans le monde, estimé à 20 000 aujourd'hui. La maison mère compte sur sa présence mondiale pour conquérir

de nouveaux marchés, en Amérique latine et en Asie, entre autres.

Basé aux Etats-Unis, le mastodonte Johnson & Johnson compte plus de 126 000 employés dans le

monde. Il occupe le 5e rang mondial dans le domaine pharmaceutique. Il produit aussi des appareils médicaux et des produits de consommation de la santé. Fondé

Long congé paternité

● Mercredi, le géant de la santé Johnson & Johnson a annoncé qu'il allait mettre en place un congé paternité de huit semaines pour tous ses employés à travers le globe, au lieu des deux semaines prévues actuellement. Cela concerne donc les 4244 collaborateurs (pour 2677 employées) travaillant pour le groupe en Suisse. Le congé pourra être pris dans l'année qui suit une naissance ou une adoption, a détaillé Brandi Marsh, directrice des ressources humaines du groupe pour la Suisse. Cette nouveauté sera

mise en place dès la fin de l'année.

Les 160 organisations «pour le congé paternité» se sont réjouies de cette nouvelle, qui va plus loin que les quatre semaines que réclame leur initiative fédérale, déposée en juillet. La Suisse reste le dernier pays d'Europe à ne pas avoir instauré un congé parental ou paternité au niveau national. Un père peut ne pas travailler pendant une journée après la naissance de son enfant, mais celle-ci est prélevée comme un jour de congé usuel, comme lors d'un déménagement. **G.S.**

Le duel EasyJet-Lufthansa aura des effets sur les prix

La faillite menace Air Berlin plus vite que prévu. La lutte pour la reprise de ses créneaux horaires devient torride

Air Berlin, la septième compagnie d'aviation européenne, semble sur le point de tomber en faillite plus rapidement que prévu. Le gouvernement allemand avait apporté sa propre garantie pour un crédit relais à hauteur de 150 millions d'euros (*lire notre édition du 19 août*). Ce coup de pouce financier devait assurer la survie du transporteur jusqu'à la fin du mois de novembre.

Or, le déclin s'accélère. La lutte pour la reprise des meilleurs slots (créneaux horaires pour les décollages les plus favorables) d'Air Berlin devient torride. Elle oppose notamment Easyjet à Lufthansa. Son issue aura un effet direct sur le prix des vols desservant les trois aéroports suisses.

A en croire la *Süddeutsche Zeitung* de mercredi, l'octroi de ce crédit relais était assorti de règles douloureuses: son bénéficiaire a certes accès à la somme prêtée, mais pas aux revenus provenant des réservations sur des vols à ve-

nir. «Celles-ci seraient virées sur un compte ouvert pour assurer le remboursement de clients au cas où des vols seraient annulés. Cette disposition accentue manifestement le manque d'argent de l'entreprise», relate le quotidien nicois. Des difficultés à payer une grande partie des salaires et des factures sont aussi évoquées dans l'article.

Genève Aéroport nous a cependant confirmé hier qu'Air Berlin s'acquittait toujours de ses taxes d'atterrissage. Les créanciers de la compagnie se réunissent néanmoins aujourd'hui pour la première fois. Une semaine après l'annonce officielle de l'insolvabilité de la société, ils se consultent sur sa venue.

Du fait de la déconfiture d'Air Berlin, des centaines de slots se libéreront prochainement en Allemagne, principal marché européen avec la Grande-Bretagne. Easyjet y brille encore par une relative absence. Mais cela ne peut plus durer, aux yeux de nombreux experts. La compagnie britannique transporte actuellement des passagers entre tous les Etats membres de l'Union européenne et la Suisse. Elle peut aussi étendre son offre à des vols domesti-

ques à l'intérieur de chacun de ces pays. Mais ce régime tombera à l'eau en mars 2019, lorsque le Royaume-Uni sortira de l'Union. Et, à ce jour, les parties ne se sont encore entendues sur aucune solution de rechange.

Easyjet semble encline à l'anticipation. Le transporteur, domicilié à Luton et coté à la Bourse de Londres, a en effet manifesté son intention, le mois dernier, de se doter d'une nouvelle base opérationnelle à Vienne. Aux activités autrichiennes s'ajoutera le vaste réseau opérationnel en Suisse: 80 destinations au départ de Genève Aéroport, près de 60 de Bâle et neuf de Zurich. Cette configuration, et les gros investissements qui lui sont associés, pousse fortement Easyjet à développer de féroces appétits en Allemagne.

Le dépeçage imminent d'Air Berlin soulève également des questions hautement politiques, un mois avant les élections fédérales allemandes. Des politiciens se mobilisent ainsi pour mettre en évidence le risque d'une prise de contrôle trop importante du marché allemand par le groupe Deutsche Lufthansa AG. Ils craignent un effet direct sur les prix. Si Easyjet tire son épingle du jeu dans le

dépeçage d'Air Berlin, un supplément de concurrence favorisera une baisse des prix. Ceux-ci seront en revanche poussés à la hausse si Deutsche Lufthansa AG accroît encore ses parts de marché outre-Rhin.

Les usagers de Genève Aéroport sont aussi directement concernés. Même si l'offre d'Air Berlin n'y excède pas plus de trois vols par jour pour Düsseldorf, Easyjet pourrait être tenté par une offensive sur l'Allemagne, associée à des tarifs fortement très attractifs, au moins à court terme.

Les chances de Deutsche Lufthansa AG de rafler tous les slots stratégiques d'Air Berlin ne sont toutefois pas si minces. Une extension des forces de ce géant peut en effet inspirer l'espoir de l'effondrement le moins douloureux possible pour Air Berlin. Plus de 8500 postes de travail sont en effet en jeu. Et si le leader allemand accroît encore davantage son assise sur le marché outre-Rhin, il y réduira certes le degré de concurrence potentielle, mais augmentera ses capacités d'amortissement pour l'intégration d'une partie du personnel d'Air Berlin dans ses rangs.

Philippe Rodrik

en 1886 dans le New Jersey, le groupe s'est implanté en Suisse en 1959 en rachetant le fabricant pharmaceutique schaffhousois Cilag. Il est devenu, derrière McDonald's, l'entreprise américaine qui compte le plus de employés dans le pays, avec 6921 collaborateurs disséminés dans dix cantons, 21 sites et 27 filiales. Un effectif qui a triplé au cours des quinze dernières années.

Et en Suisse romande?

En Suisse romande, Johnson & Johnson n'est présent que dans le canton de Neuchâtel, où travaillait 923 employés. Interrogée mercredi, la firme dit ne pas avoir prévu pour l'instant de se développer ailleurs de ce côté-là de la Sarine.

Mais Andrea Ostinelli, président de l'équipe de direction de Johnson & Johnson Suisse, insiste: «Nous sommes là pour rester.» Ce dernier a rappelé que les principales acquisitions récentes de Jo-

hnson & Johnson ont eu lieu en Suisse. Avant Actelion, le groupe s'était emparé en 2012 du spécialiste soleurois des équipements chirurgicaux Synthes pour 21 milliards de dollars. D'autres transactions sont-elles à l'agenda? Andrea Ostinelli est resté évasif, mais a assuré que «l'appétit» pour de nouveaux rachats sur le sol helvétique existe.

L'an dernier, Johnson & Johnson a dégagé 16,54 milliards de dollars (15,82 milliards de francs au cours actuel) de revenus. La multinationale ne donne pas de détails spécifiques pour la Suisse. Elle se targue toutefois d'avoir réalisé ici 100 millions de francs d'investissements physiques et déboursé pour 875 millions de francs d'achats auprès de fournisseurs.

Quel rôle joue la fiscalité dans la présence du géant? Andrea Ostinelli: «Nous allons où nous menons l'innovation, et non les taxes.»

Argent Les marchés boursiers

| Indices boursiers | | | | | |
|-------------------|----------|----------|----------------|----------|----------|
| INDICE | CLÔTURE | VAR.* | INDICE | CLÔTURE | VAR.* |
| SPI | 10218.79 | ▼ -0.09% | Stoxx 50 | 3040.90 | ▼ -0.48% |
| SMI | 8958.49 | ▼ -0.06% | Dow Jones | 21859.54 | ▼ -0.18% |
| CAC 40 | 5115.39 | ▼ -0.32% | Nasdaq | 6287.76 | ▼ -0.15% |
| FT 100 | 7382.65 | ▼ +0.01% | Nikkei | 19434.64 | ▲ +0.26% |
| Xetra DAX | 12174.3 | ▼ -0.45% | Shanghai comp. | 3443.14 | ▼ -0.08% |
| Euro Stoxx 50 | 3438.63 | ▼ -0.49% | Bovespa | 70348.85 | ▲ +0.48% |

*VAR = Variation par rapport à la veille

| SMI (Swiss Market Index) | | | | | | | |
|--------------------------|---------|-------|--------|----------------|---------|-------|--------|
| TITRE | CLÔTURE | VAR.* | VAR.** | TITRE | CLÔTURE | VAR.* | VAR.** |
| ABB N | 72.23 | +0.1 | +4.6 | Richemont N | 84.- | +0.3 | +41.9 |
| Adecco N | 21.25 | 0.0 | +26.0 | Roche BJ | 242.90 | 0.0 | -0.2 |
| CS Group N | 14.35 | -0.1 | +23.7 | SGS N | 2155.- | -0.3 | -0.6 |
| Geberit N | 44.7- | -2.2 | +3.9 | Sika P | 6735.- | +0.5 | +45.2 |
| Givaudan N | 195.3- | 0.0 | -4.4 | Swatch Group P | 374.30 | +0.1 | +42.5 |
| Julius Baer N | 53.55 | -1.6 | +32.9 | Swiss Life N | 345.70 | -0.4 | +4.2 |
| LafargeHolcim N | 58.10 | -0.2 | +13.3 | Swiss Re N | 88.60 | +0.2 | +8.6 |
| Lonza Group N | 233.70 | -0.3 | +33.2 | Swisscom N | 482.70 | -0.4 | +3.0 |
| Nestlé N | 82.05 | +0.1 | +5.5 | UBS N | 16.09 | -0.2 | +1.4 |
| Novartis N | 80.55 | +0.1 | +2.7 | Zurich Ins. N | 293.- | +0.1 | +8.2 |

*VAR = Variation par rapport à la veille **VAR = Variation sur un an

| Valeurs romandes importantes | | | | | | | |
|------------------------------|---------|-------|--------|-----------------|---------|-------|--------|
| TITRE | CLÔTURE | VAR.* | VAR.** | TITRE | CLÔTURE | VAR.* | VAR.** |
| Addex | 2.16 | -0.5 | -25.8 | Kudelski | 12.35 | 0.0 | -3.75 |
| APGSGA | 412.75 | -0.6 | +2.1 | Lem | 1201.- | -0.6 | +2.21 |
| BCGE | 161.20 | -0.5 | +13.4 | Logitech | 33.95 | +0.1 | +63.2 |
| BCV | 6.95- | -0.1 | +7.1 | Pargesa | 78.85 | -0.6 | +17.3 |
| EdmondRothschild | 16005- | -3.0 | +16.8 | RomandeEnergie | 1298.- | +0.1 | +27.3 |
| Bobst | 112.50 | +1.4 | +10.70 | Swissquote | 35.- | +2.2 | +35.1 |
| Ca.Fin.Tradition | 87.90 | -0.1 | +25.6 | Temesos | 94.25 | +0.3 | +64.2 |
| Aevis | 58.05 | +0.1 | +9.4 | VaudoloisAssur. | 520.- | -0.1 | +4.0 |
| GroupeMinoteries | 375.- | +1.5 | +17.2 | Vetropack | 2080.- | 0.0 | +36.4 |

*VAR = Variation par rapport à la veille **VAR = Variation sur un an

| Métaux précieux | | | | Monnaies (Billets) | | | |
|-------------------------------|---------|---------|-------------------|------------------------|----------------|--------|--------|
| ACHAT | VENTE | ACHAT | VENTE | ACHAT | VENTE | | |
| CHF/Kg | USD/OZ | CHF/Kg | USD/OZ | CHF/Kg | USD/OZ | | |
| Or | 39745.- | 40245.- | 1288.40 | 1289.20 | Euro | 11140 | 11760 |
| Ag | 521.- | 536.- | 17.- | 17.05 | Dollar US | 0.9390 | 1.0110 |
| Vreneli | 228.- | 256.- | | | Livre Sterling | 1.1970 | 1.3010 |
| Pétrole | | | | Dollar Canadien | | | |
| CLÔTURE PRÉC. | | | | 0.7485 0.8005 | | | |
| Mazout 100l à 15° (crucifix) | 76.8 | 76.2 | 100 Yens | 0.8595 | 0.9235 | | |
| Essence 1 litre (p.95) | 1.52 | 1.52 | 100 Cour. suéd. | 11.6400 | 12.5200 | | |
| Brent (Brut en USD par baril) | 51.81 | 51.58 | 100 Cour. norvég. | 11.8900 | 12.7700 | | |
| | | | 100 Cour. dan. | 14.8800 | 15.9800 | | |

Retrouvez la Bourse en direct sur www.24heures.ch/bourse

PUBLICITÉ

Augmentez vos chances de succès.

ECOLE LEMANIA

- MATURITÉ SUISSE
- BACCALAURÉAT FRANÇAIS

Inscriptions jusqu'au 10 septembre

021 320 15 01
admissions@lemania.ch

ECOLE LEMANIA
FONDÉE EN 1908
www.Lemania.ch

PUBLICITÉ

24heures

Concours

24 heures vous offre 10 x 2 invitations pour le vernissage de l'exposition «Mix & Remix - Burki, vous nous manquez...»

Le jeudi 31 août à 18 heures à la Maison du Dessin de Presse à Morges

Réalisée en étroite collaboration avec leurs épouses, Dominique Becquelin et Catherine Burki, cette exposition-hommage présente 200 dessins regroupés en 12 thèmes.

PAR SMS (Fr. 1.50/SMS)
Tapez 24 DESSIN
Envoyez le message au numéro 8000

PAR TÉLÉPHONE (Fr. 1.50/l'appel)
Appelez le 0901 441 444
code 97

PAR COURRIER
Envoyez une carte postale avec vos coordonnées
Complétez à: 24 heures, concours «Exposition-hommage»,
av. de la Gare 33, 1001 Lausanne

PAR INTERNET
www.24heures.ch/concours

Délai de participation: Jeudi 24 août à 22 heures. Conditions sous www.24heures.ch/

